



MAIA

Méthode d'Action pour l'Intégration
des services d'aide et de soins dans
le champ de l'Autonomie



21/8102



Maison
départementale
de l'Autonomie 53



Contact

Maison départementale de l'autonomie
Dispositif MAIA
Centre Jean Monnet
12 quai de Bootz
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX
02 43 67 75 84
maia@lamayenne.fr

Plus d'informations

sur lamayenne.fr
« Au quotidien / Autonomie- Pers. âgées et pers.
handicapées / Alzheimer et perte d'autonomie »



MAIA
Département
de la Mayenne

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées



MAIA

Département
de la Mayenne

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

TERRITOIRES D'INTERVENTION DES GESTIONNAIRES DE SITUATIONS COMPLEXES

Assistante départementale MAIA
02 43 67 75 84
maia@lamayenne.fr

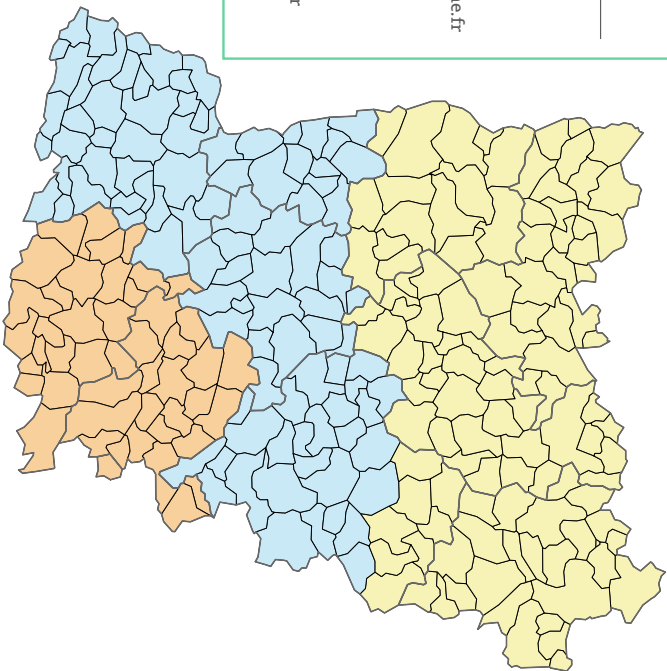
Pilotes du dispositif MAIA



Blandine BENOIST
02 43 67 75 97
blandine.benoist@lamayenne.fr
SECTEUR CENTRE



Florine DUCLOS
02 43 59 46 42
florine.duclos@lamayenne.fr
SECTEURS NORD et SUD



Françoise HEURTEBIZE
06 22 74 75 29
francoise.heurtebize@lamayenne.fr



Anne Sophie BELLIARD
06 32 81 62 05
anne-sophie.belliard@lamayenne.fr



Marie-Laure BAGLIN
07 85 99 10 50
marie-laure.baglin@lamayenne.fr



Bérandère DUVAL
07 88 40 43 13
berandere.duval@lamayenne.fr



Sophie LAIGNEAU
06 44 25 10 98
sophie.laigneau@lamayenne.fr



Le dispositif MAIA, c'est quoi ?

- Mettre en réseau des professionnels de l'aide et du soin intervenant auprès des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants ;
- Accompagner des personnes en situation complexe à domicile.



La mise en réseau des professionnels

Afin d'articuler l'action des partenaires sur les territoires, les pilotes MAIA animent des Comités d'Intégration des Acteurs et des Projets (CIAP) qui réunissent les professionnels de santé libéraux et des établissements ou services sanitaires, médico-sociaux, sociaux.

Cette démarche d'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, afin d'apporter une réponse décloisonnée, complète et adaptée aux besoins des personnes âgées (guichet intégré).

L'accompagnement des situations complexes

Les 3 critères à remplir pour que la personne puisse être orientée vers la gestion de situation complexe :

- Critère 1 : problème d'autonomie fonctionnelle **et** problème d'autonomie décisionnelle **et** problème du champ médical.
- Critère 2 : aides et soins insuffisants ou inadaptés.
- Critère 3 : environnement familial ou social non adapté.

Qui intervient et comment ?

Le gestionnaire de situations complexes intervient, de façon rapprochée, auprès de la personne accompagnée, de son entourage et des professionnels.

Le gestionnaire :

- réalise, à domicile, une évaluation multidimensionnelle ;
- planifie les services nécessaires pour garantir le maintien à domicile ;
- fait le lien entre les professionnels intervenants ;
- assure une action continue dans le temps, y compris lors des épisodes d'hospitalisation.

Cet accompagnement est proposé gratuitement aux usagers sur l'ensemble du département

Comment orienter vers la gestion des situations complexes ?

